

SÉANCE du 13 septembre 2011

L'an deux mil onze, le 13 septembre à 20 heures 30.

le Conseil Municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme **GARDAN Christine**, Maire.

Date de convocation : 08/09/2011

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

PRÉSENTS: C.GARDAN, M. -A. MONNIER, S. AUBRY, A. BRIEUC, J.Y. DELALANDE, F. DESCHAMPS, O. DUBOIS, X. FARUEL, P. GAREL, A. GENOUEL (Arrivée à 21h50), G. PROVOST, J. RANNOU, D. RIAULT formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : V. CHRETIEN, H. GUYOT (Excusé)

PROCURATION : H. GUYOT à D. RIAULT

Mme Marie-Anne MONNIER a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion de conseil Municipal du 23 juin 2011 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1 ■ Intercommunalité.

- Rapport d'activités 2010 de la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon.

2 ■ Intercommunalité.

- Rapport d'activités 2010 du Syndicat des Eaux du Pays de Bain.

3 ■ Intercommunalité.

- Rapport d'activités 2010 du SMICTOM du Nord de l'Arrondissement de Redon.

4 ■ Finances.

- Etude prospective réalisée par le Cabinet Sémaphore dans le cadre de l'élaboration d'un « pacte financier et fiscal » entre la Communauté et ses 17 communes.

5 ■ Bâtiments.

- Choix du maître d'œuvre pour la construction de la Maison des Associations « L'Hermine ».

6 ■ Assainissement collectif.

- Choix du maître d'œuvre pour la réalisation de la nouvelle station, la mise en séparatif du réseau et l'extension du réseau.

7 ■ Bibliothèque.

- Demande de subvention pour l'achat des livres.

8 ■ Associations.

- Demande de subvention pour la création du Mémorial des trois stèles.

9 ■ Bâtiments.

- Examen des devis pour l'installation d'un parafoudre.

10 ■ Questions diverses.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

11 ■ Cimetière.

- Examen des devis pour la réparation du socle.

12 ■ Intercommunalité.

- Acceptation transfert actif SIE de Pipriac.

1 ■ Intercommunalité.

- Rapport d'activités 2010 de la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon.

L'article 40 de la loi n°99-586 du 12/07/99 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale dispose que les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales adressent aux Maires des Communes composant leur EPCI un rapport retraçant l'activité de leur établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par les Maires des communes membres à leurs Conseils Municipaux.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité 2010 de la Communauté de communes de Moyenne Vilaine et Semnon.

2 ■ Intercommunalité.

- Rapport d'activités 2010 du Syndicat des Eaux du Pays de Bain.

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur Delalande, délégué au syndicat, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable relatif à l'exercice 2010. Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport qui sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture.

3 ■ Intercommunalité.

- Rapport d'activités 2010 du SMICTOM du Nord de l'Arrondissement de Redon.

Conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets relatif à l'exercice 2010 approuvé par le Comité Syndical du SMICTOM.

Le Conseil Municipal a pris acte du dépôt de ce rapport, de ses indicateurs techniques et financiers et des perspectives pour l'année 2011. Il pourra être consulté en mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture.

4 ■ Finances.

- Etude prospective réalisée par le Cabinet Sémaphore dans le cadre de l'élaboration d'un « pacte financier et fiscal » entre la Communauté et ses 17 communes.

Pour la période 2011-2014, les principales conclusions de l'étude sont les suivantes :

Pour réaliser le programme d'investissement prévu :

- 100 000 € de voirie / an
- 39 500 € d'acquisition foncières / an
- la construction de la Maison des associations (2012)
- les aménagements de sécurité de la rue Sainte Anne et de la rue du Moulin Chaignet (2013)
- la réhabilitation de la salle paroissiale en logement locatif (2014)
- la construction d'une nouvelle mairie (2014-2015)

en respectant les ratios prudentiels

Il faudra augmenter les taux d'imposition de 3.5% et emprunter 679 000 € en 2014.

Sur la période 2011-2014, la capacité d'investissement de la commune est de 337 500 € / an.

5 ■ Bâtiments.

- Choix du maître d'œuvre pour la construction de la Maison des Associations « L'Hermine ».

Madame Monnier, 2^{ème} adjointe présente les offres reçues :

Couason et Launay Architectes : 18 331 € TTC

Michot Architectes : 22 397.73 € TTC

Cavaro Poulain et Associé : 17 932.82 € TTC

Après l'examen des offres, la commission d'appel d'offres a classé les propositions de la manière suivante :

Critères	Pondération	Couason et Launay		Michot		Cavaro Poulain et associé	
		Note	Note pondérée	Note	Note pondérée	Note	Note pondérée
Valeur technique	0,6	7	4,2	8,5	5,1	6	3,6
Prix	0,4	8,5	3,4	7	2,8	9	3,6
Note global pondérée			7,6		7,9		7,2

Considérant la proposition de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal à la majorité (14 suffrages exprimés, 13 voix « pour », 1 abstention)

- décide de retenir l'offre du cabinet Michot Architectes et autorise Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 22 397.73 € TTC.
- sollicite une aide financière du Conseil Général pour la réalisation des travaux.

6 ■ Assainissement collectif.

- Choix du maître d'œuvre pour la réalisation de la nouvelle station, la mise en séparatif du réseau et l'extension du réseau.

Madame le Maire présente l'analyse des offres réalisée par la commission d'appel d'offres :

	critère retenu	offre n°1	offre n°2	offre n°3	offre n°4	offre n°5	offre n°6	offre n°7
Nom du candidat		SEEN	IRH	EGIS	B3i	CIREB	SOGREAH	2LM
Résidence du Candidat		Verson (14)	Ploemeur (56)	Nantes (44)	Plérin (22)	Pontivy (56)	Saint-Herblain (44)	La haye-Fouassière (44)
Valeur technique des prestations (références de prestations similaire, aptitude à répondre au programme, méthodologie)								
Appréciation sur l'offre total sur 30		20	17	20	11	17	18	18
Note pondérée (60 %)		12	10,2	12	6,6	10,2	10,8	10,8
Prix des prestations								
Prix global de la prestation H.T.	Coût moyen études : 23 412,10 €H.T.	22 280,00 €	28 811,00 €	25 245,00 €	19 411,20 €	19 500,00 €	27 137,50 €	21 500,00 €
Appréciation sur le prix total sur 30	15/(prix de la prestation/cout moyen)	15,77	12,19	13,91	18	18,03	12,94	16,34
Note pondérée (40 %)		6,31	4,88	5,56	7,20	7,21	5,18	6,54
Note pondérée globale		18,31	15,08	17,56	13,80	17,41	15,98	17,34
Classement des offres		1	6	2	7	3	5	4

Considérant la proposition de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre du cabinet de maîtrise d'œuvre SEEN et autorise Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 22 280.00 € HT.
- sollicite une aide financière du Conseil Régional pour la réalisation des travaux.
- sollicite une aide financière du de l'agence de l'Eau pour la réalisation des travaux.
- sollicite une aide financière au titre de la réserve parlementaire.

7 ■ Bibliothèque.

- Demande de subvention pour l'achat des livres.

Madame le Maire précise que :

- le montant inscrit au budget pour l'achat des livres est de 1 000 €.
- le montant inscrit au budget pour l'animation est de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite l'attribution d'une subvention pour l'achat des livres auprès du Conseil Général au titre du volet 3 du contrat de territoire.

8 ■ Associations.

- Demande de subvention pour la création du Mémorial des trois stèles.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une demande subvention déposée par les anciens combattants d'Ille et Vilaine.

Pour garder vivante et bien visible une mémoire commune de leurs 330 camarades d'Ille et Vilaine tombés, de 1952 à 1962, lors de la guerre d'Algérie et dans les combats du Maroc et de la Tunisie, les anciens combattants d'Ille et Vilaine souhaitent implanter un mémorial à proximité du monument aux morts d'Ille et Vilaine lors des « trois guerres, face à la Préfecture de Région.

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité (14 suffrages exprimés, 12 voix « pour », 2 abstentions) décide d'attribuer une subvention de 90 € à l'association AMDAFN 35.

9 ■ Bâtiments.

- Examen des devis pour l'installation d'un parafoudre.

Madame le maire informe le Conseil Municipal que lors de sa visite annuelle de contrôle, la Société Bodet a constaté que l'installation électrique de l'église n'était pas protégée par un parafoudre.

Elle rappelle que :

- conformément à la modification de décembre 2002 de la norme NFC 15.100, un premier niveau de protection contre les surtensions est obligatoire pour les bâtiments comportant une installation paratonnerre à l'aide d'un parafoudre de type 1.
- conformément à la norme NFC 17-102, l'alimentation des cloches doit être équipée de parafoudres lorsqu'elles sont électrifiées.

La proposition de prix de la Sté Bodet est de 1 624.17 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition de la société Bodet.

10 ■ Questions diverses.

11 ■ Cimetière.

- Examen des devis pour la réparation du socle.

Madame Monnier présente au Conseil Municipal les devis reçus pour la réfection du socle de la croix du cimetière :

Entreprise PENIGUEL	5 172.70 € TTC
Entreprise LAMPRIER	1 578.72 € TTC
Entreprise BESNIER	1 216.33 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir l'offre de l'Entreprise BESNIER pour un montant de 1 216.33 € TTC.

12 ■ Intercommunalité.

- Acceptation transfert actif SIE de Pipriac.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Pipriac approuvé par délibération du 20 novembre 2009, il convient de se prononcer sur le transfert de la part de l'actif (592.91 €) qui revient à la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le transfert de l'actif du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Pipriac pour un montant de 592.91 €.